

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 21 mai 2014 à 9 h30
« La retraite des femmes »

Document N°10
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les écarts de pension entre les femmes et les hommes à l'étranger

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

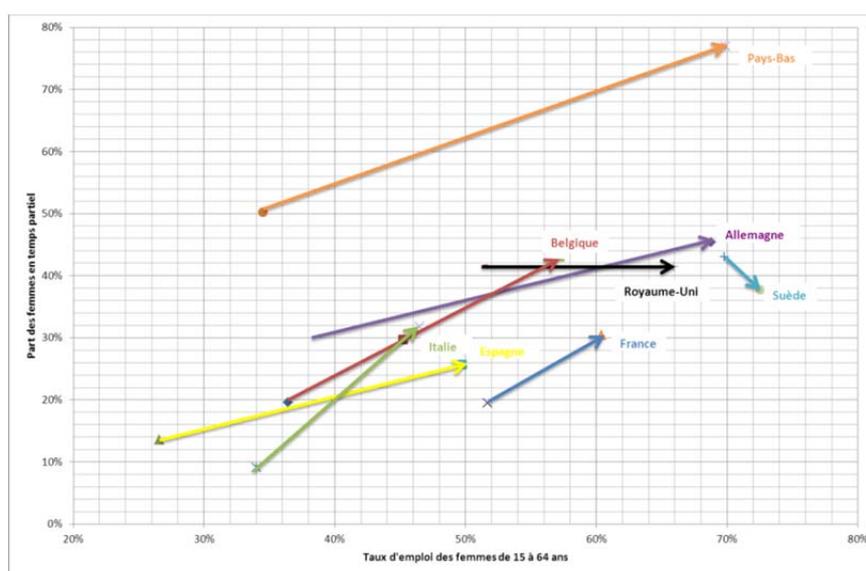
Les écarts de pension entre les femmes et les hommes à l'étranger

La présente étude sur les écarts de pension entre les femmes et les hommes à l'étranger est limitée au sept pays européens habituellement étudiés par le COR : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède¹. Dans la mesure où les droits à retraite s'acquièrent en général sur le marché du travail, elle est précédée d'une présentation de la situation relative des femmes sur le marché du travail dans ces pays.

1. La situation relative des femmes sur le marché du travail

Les spécificités de l'activité féminine – moindre participation au marché du travail, fréquence accrue du temps partiel et moindre niveau de rémunérations – se retrouvent dans la plupart des pays étudiés.

Evolution entre 1983* et 2013 des taux d'emploi et de la part du temps partiel des femmes âgées de 15 à 64 ans



* 1987 pour l'Espagne et 1995 pour la Suède

Source : Eurostat.

Note : en Allemagne, le taux d'emploi des femmes est passé de 45 % à 69 % entre 1983 et 2013 et, parmi les femmes en emploi, 45 % étaient à temps partiel en 2013, contre 30 % en 1983.

La majorité des femmes en âge de travailler occupent désormais un emploi dans les pays étudiés, de 57,2 % en Belgique à 73 % en Suède, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie qui s'en approche (respectivement 49,7 % et 46,5 %). Depuis 1983, la progression de l'emploi féminin a été forte en Allemagne et en Espagne (plus de 20 points de hausse du taux d'emploi), et davantage encore aux Pays-Bas (plus de 30 points). Elle apparaît en revanche faible en Suède (+ 3 points) mais la période observée est plus courte (depuis 1995

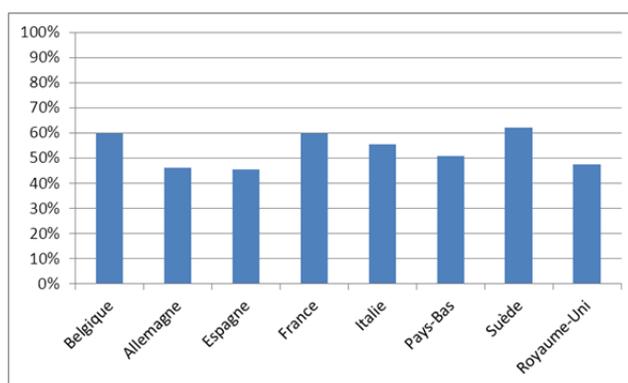
¹ Ces pays sont ceux dont les systèmes de retraite ont été examinés par le Conseil en 2004 (*Retraites : les réformes en France et à l'étranger ; le droit à l'information*, deuxième rapport, La documentation Française, Paris, août 2004) et font depuis l'objet d'un suivi régulier par le Conseil.

seulement) et, surtout, le taux d'emploi des femmes en 2013 y est le plus élevé parmi les pays étudiés.

Cette hausse des taux d'emploi s'est effectuée, majoritairement, sur la base d'emplois à temps partiel, sauf en Suède où la part du travail à temps partiel parmi les femmes en emploi a baissé et au Royaume-Uni où elle a stagné. Dans les autres pays étudiés, la part du travail à temps partiel parmi les femmes en emploi a progressé entre 1983 et 2013 de plus de 10 points en France à plus de 30 points aux Pays-Bas. Le travail à temps partiel concerne en 2013 une proportion importante des femmes en emploi, environ 40 % en Belgique, en Allemagne, en Suède et au Royaume-Uni, et 75 % aux Pays-Bas.

La durée de travail des emplois à temps partiels occupés par les femmes diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre : elle est relativement longue en moyenne en Suède et en Belgique puisqu'elle représente, comme en France, environ 60 % de la durée de travail des emplois à temps complet occupés par les femmes, contre environ 55 % en Italie et 50 % ou un peu moins dans les autres pays étudiés. Il existe également des différences de durée du travail entre les emplois à temps complet occupés par les femmes et ceux occupés par les hommes.

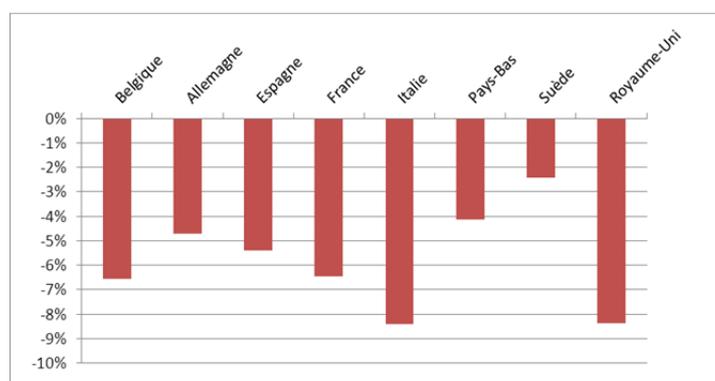
Durée hebdomadaire moyenne des temps partiel rapportée à celle des temps complets pour les femmes en 2013



Source : Eurostat.

Note : en Belgique, la durée hebdomadaire de travail des femmes à temps partiel représente 59,9 % de celles des femmes à temps plein.

Durée hebdomadaire moyenne des temps complets féminins rapportée à celle des temps complets masculins en 2013

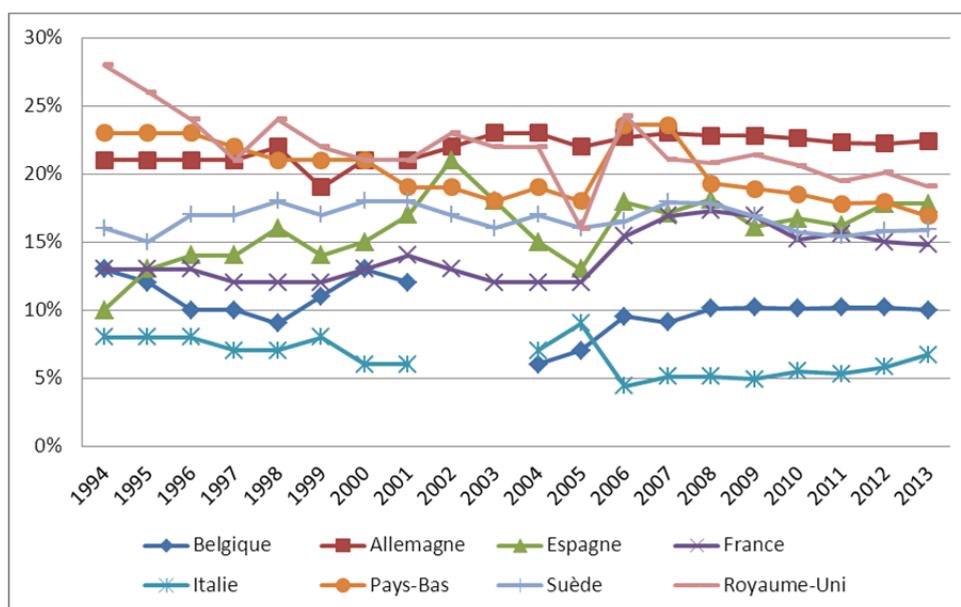


Source : Eurostat.

Note : en Espagne, la durée hebdomadaire de travail des femmes à temps complet est inférieure de 5,4 % à celles des hommes à temps plein.

Pour autant, pour les salariés, les écarts entre la rémunération horaire brute moyenne des femmes et celle des hommes demeurent et sont assez stables depuis 1994, selon une ampleur qui varie entre les pays : de 10 points ou moins en Belgique et en Italie, d'environ 15 points en France, et jusqu'à plus de 20 points en Allemagne. Ces écarts de rémunération peuvent refléter des écarts de structure des emplois entre les femmes et les hommes, et ne constituent pas de ce fait des estimations d'une discrimination salariale entre les femmes et les hommes.

Écarts entre la rémunération horaire brute moyenne des femmes et celle des hommes de 1994 à 2013



Données nationales jusqu'en 2006 – Méthodologie Eurostat (Structure of earnings survey) à partir de 2007.
Source : Eurostat.

Note : en 2013, pour les salariés, l'écart entre la rémunération horaire brut moyenne des femmes et celle des hommes est de 22,4 % en Allemagne. Cet écart était de 21 % en 1994.

2. Les écarts de pension entre les femmes et les hommes

Ces évolutions des carrières féminines amènent à s'interroger sur les droits à la retraite des femmes.

L'ensemble des pays étudiés vise à limiter l'impact sur les droits à retraite de certaines périodes d'inactivité involontaires (chômage, maladie, invalidité, congés maternité) ou spécifiques (éducation des enfants, études, etc.), durant lesquelles le revenu d'activité est réduit ou se voit substitué un revenu de remplacement issu des assurances sociales². A l'exception des Pays-Bas qui ne disposent que d'une pension universelle dans son système public de retraite, ces périodes d'inactivité involontaire ou spécifique font toujours l'objet d'un traitement particulier au regard des droits à retraite, notamment les périodes d'éducation des enfants : les droits familiaux se sont développés de manière significative à partir des années 1990, dans le contexte de réformes des systèmes de retraite qui accentuent le lien entre les cotisations et les prestations et risquent, de ce fait, de fragiliser plus particulièrement les

² Pour plus de détails, voir <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1861.pdf>.

femmes. Ces dispositifs sont plus ou moins importants selon les pays et peuvent avoir une incidence différentes sur les pensions des femmes et des hommes : par exemple en 2008, en Suède, les dispositifs de solidarité représentaient un peu moins d'un quart des droits validés par les femmes et un peu plus d'un dixième de ceux des hommes.

Dans les pays considérés, la pension moyenne de retraite de droit propre – droits acquis à titre personnel dont les dispositifs de solidarité – des femmes est généralement sensiblement inférieure à celle des hommes. Le rapport entre les deux varie entre un peu moins de 60 % en Allemagne, comme en France, à près de 75 % en Suède³. La prise en compte des droits dérivés réduit fortement ces écarts, puisque, par exemple, le rapport des montants moyens entre les femmes et les hommes passe à un peu plus de 70 % en Allemagne comme en France.

Ecarts de pension de retraite entre les femmes et les hommes, ensemble des retraités

	Ratio P _{femmes} / P _{hommes} (droits propres)	Ratio P _{femmes} / P _{hommes} (droits propres + pension de réversion)
Allemagne (2012) ⁴	56,8 %	71,0%
Belgique (2007) ⁵	64,6%	-
Espagne (2014) ⁶	-	63,4%
France (2012) ⁷	57,5 %	72,0%
Italie (2012) ⁸	-	70,0 %
Suède (2013) ⁹	74,6%	En extinction progressive
Pays-Bas (2010) ¹⁰	Pas de différences notables pour la pension de base forfaitaire - Autour de 50% en 2010 pour les pensions professionnelles	Pas de réversion
Royaume-Uni (2012)	Basic State Pension uniquement ¹¹ : 77,0 % Tous régimes ¹² : un célibataire dispose d'une pension de 56,6 % de celle d'un couple, contre 45,7 % pour une célibataire	-

Source : Voir notes de bas de page pour chacun des pays.

Note : en France, en 2012, la pension de retraite moyenne de droit propre de l'ensemble des retraitées est égale à 57,5 % de celle des hommes. Si on considère la pension totale, c'est-à-dire en incluant la pension de réversion, la pension des femmes atteint 72 % de celles des hommes.

³ Ce ratio est cependant « surestimé » dans la mesure où il n'intègre pas les pensions professionnelles, entièrement « contributives », et donc susceptibles d'augmenter les écarts de pensions entre les hommes et les femmes.

⁴ http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/rentenversicherungsbericht-2013.pdf?__blob=publicationFile.

⁵ http://www.socialsecurity.fgov.be/docs/fr/publicaties/20101109_pensioenatlas_FR.pdf.

⁶ [http://www.seg-](http://www.seg-social.es/Internet_1/Estadistica/Est/Pensiones_y_pensionistas/HistoricoEstadisticas/EstadPensiones2014/PensContrib2014/PensRegClas2014/index.htm)

[social.es/Internet_1/Estadistica/Est/Pensiones_y_pensionistas/HistoricoEstadisticas/EstadPensiones2014/PensContrib2014/PensRegClas2014/index.htm](http://www.seg-social.es/Internet_1/Estadistica/Est/Pensiones_y_pensionistas/HistoricoEstadisticas/EstadPensiones2014/PensContrib2014/PensRegClas2014/index.htm).

⁷ <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraite-edition-2014.pdf>.

⁸ <http://www.istat.it/it/archivio/117355>.

⁹ <http://secure.pensionsmyndigheten.se/20895.html>.

¹⁰ <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/inkomen-bestedingen/publicaties/artikelen/archief/2012/2012-3555-wm.htm>.

¹¹ http://www.ons.gov.uk/ons/dcp171766_341468.pdf.

¹² http://www.ons.gov.uk/ons/dcp171766_275601.pdf.

Si on s'intéresse non plus à l'ensemble des retraités, qui constituent une population mêlant des générations différentes, mais aux plus récents d'entre eux, on observe un net rapprochement entre le montant moyen des pensions des femmes et celui des hommes, par exemple :

- en Suède, en 2013, les cotisations créditées au sein des comptes notionnels et des comptes capitalisés publics par les femmes représentent 90 % des cotisations créditées par les hommes ;
- en Belgique, la pension moyenne des nouvelles retraitées en 2007 équivaut à près de 70 % de celle des nouveaux retraités ;
- en France, selon des simulations (document n°6 du présent dossier), le rapport entre la pension moyenne de droit direct à la liquidation des femmes et celle des hommes passe de 53 % à 81 % entre la génération 1930 et la génération 1970.

Malgré la montée de l'activité féminine, les carrières professionnelles des femmes continuent de se distinguer de celles des hommes, en termes de type d'emploi, de durée du travail et de rémunération horaire. L'activité féminine s'est en outre développée dans un contexte de ralentissement de la croissance économique et de montée du chômage.

Au total, ces évolutions sur le marché du travail ont pour effet d'augmenter les droits à retraite des femmes et de les rapprocher de ceux des hommes sans être suffisantes pour assurer à elles-seules la disparition, lorsque les générations actives d'aujourd'hui partiront à la retraite, des écarts de retraite entre les femmes et les hommes dans les pays étudiés.